



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE :
STATIONNEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 03 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

DIRECTION DES FINANCES

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : STATIONNEMENT

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le suivi budgétaire et comptable d'un parc spécialement aménagé pour le stationnement automobile, situé hors de la voie publique, constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

En application de l'article 261 D-2° du Code Général des Impôts (CGI), les locations d'emplacement pour le stationnement des véhicules, dans des parcs spécialement aménagés, sont imposables de plein droit lorsqu'elles sont consenties par une entreprise agissant en tant que concessionnaire d'une collectivité locale. Il en est de même dans la situation où la collectivité exerce elle-même l'activité. En conséquence, les recettes perçues à raison de l'exploitation des parcs de stationnement sont imposables de plein droit à la TVA au taux normal.

L'activité du parking souterrain de la Brèche est concernée par ces dispositions : les opérations de cette activité doivent donc être retracés dans un budget annexe relevant du plan comptable M 4.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la création d'un budget annexe « stationnement » à compter du 1^{er} janvier 2009 en M 4.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN